

Commune de Touvre
Compte-rendu abrégé du Conseil municipal du 2 octobre 2008

(En application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1) Madame le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : la modification de la délibération du 3/04/2008

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter à la liste des délégations consenties dans la délibération du 3/04/2008 :

« - Autorise Madame le Maire à passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre s'y afférant »

2) Participations financières pour l'inscription des enfants de Touvre aux haltes garderies extérieures

Décision est prise, dans un souci d'équité, de demander aux familles concernées les justificatifs de leurs revenus. *Approuvé à l'unanimité*

3) Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le service « Secrétaires de mairie itinérants »

Le conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention qui permet de recourir à ce service en cas de besoin.

4) Aménagement d'une aire de campings-cars

Le conseil municipal donne son accord pour aménager une aire de campings-cars sur la 2^{ème} place publique « route du Pontil » entre la RD 57 et le rond-point de la rue des « Cailloux ». Il sera envisagé d'inscrire ce projet au BP 2009 ; suivant les possibilités financières et les subventions susceptibles d'être accordées.

5) Autorisation permanente et générale de poursuites par voie de commandement en direction de la Trésorière Municipale, Approuvé à l'unanimité

6) Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le conseil municipal donne son accord pour que « Gaz réseau Distribution France (GrDF) paie la redevance plafond pour l'occupation sur le domaine public du réseau (319,99 €). *Adopté à l'unanimité.*

7) Télétransmission des actes au contrôle de légalité de la Préfecture, signature d'une convention avec l'Etat, signature d'une convention avec le SDITEC Adopté à l'unanimité

8) DM N° 3 pour le paiement du 2^{ème} acompte de la participation 2008 d'un montant de 19 747,35 € et pour le paiement de l'installation des coussins berlinois route de Bois Blanc. Adopté à l'unanimité

- Art 61522 « entretien des bâtiments »	- 3 000 €	
- Art 6182 « documentation générale et technique »	- 1 000 €	
- Art 63512 « Taxes foncières »	- 1 500 €	
- Art 6226 « honoraires »	- 1 000 €	
- Art 022 « dépenses imprévues »	- 3 059 €	
- Art 2181/999 « aménagements divers »	- 512 €	
- Art 6554 « contributions aux organismes extérieurs »		+ 9 559 €
- Art 2315/999 « Installations techniques »		+ 512 €

9) Demande de subvention de l'association sportive du Collège de Ruelle. Demande refusée à l'unanimité.

10) Révision du tarif des concessions du cimetière communal à compter du 1^{er} octobre 2008

- Concessions trentenaires	: 30 €/m ²
- Concessions perpétuelles	: 55 €/m ²
- Columbarium concession trentenaire	: 600 €
- Dépotoire communal	: gratuit le premier mois, puis 25 €/mois

11) Délivrance des certificats d'hérédité

Devant la difficulté de transmission de patrimoine suite à un décès, devant la difficulté et le manque de moyens permettant d'obtenir de renseignements suffisants sur la situation familiale des demandeurs, le conseil municipal décide qu'à compter du 15 octobre il ne sera plus délivré de certificats d'hérédité.

12) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le conseil municipal que la ComAGA participe à l'aide pour l'accession sociale à la propriété au moyen du soutien au Pass-foncier et qu'en conséquence une aide allant de 3000 € à 4000 € par ménage pourrait être accordée.
- Monsieur DUBREUIL informe que le club de handball va intervenir à l'école de TOUVRE pour une initiation des élèves.

Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.

AFFICHÉ À LA MAIRIE, LE 04/10/2008